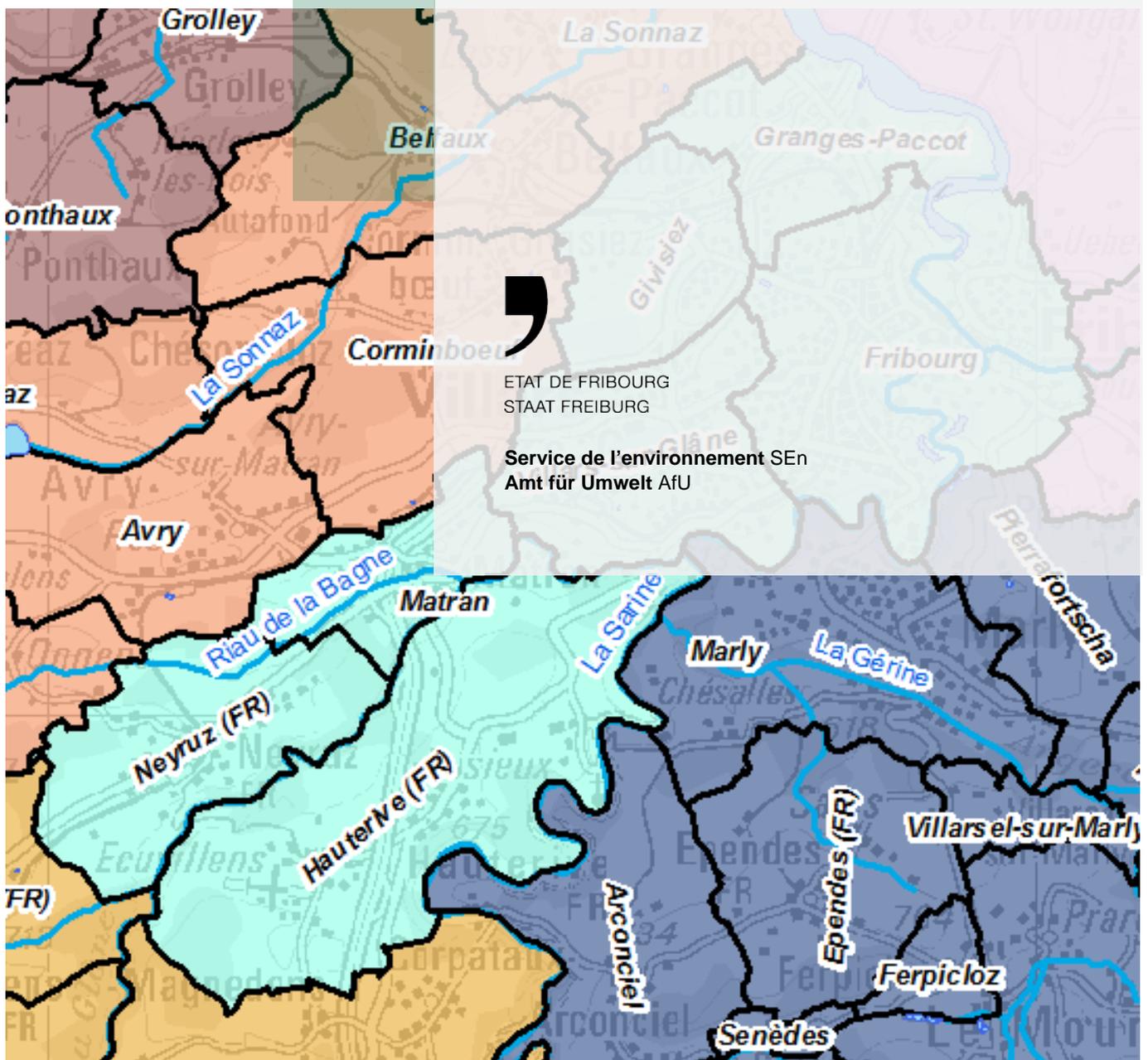


Bassin versant Sarine

Délimitation

Mise en œuvre de la LCEaux



1 Introduction

Conformément à la loi cantonale du 18 décembre 2009 sur les eaux (LCEaux), la gestion des eaux devra se faire à l'avenir par bassin versant (BV). Par gestion des eaux, on entend toutes les mesures liées à la protection des eaux superficielles et souterraines, à l'utilisation des eaux ainsi qu'à l'aménagement des cours d'eau et des lacs. La gestion des eaux potables n'est actuellement pas intégrée à la présente démarche.

A l'intérieur des bassins versants, les communes seront appelées à collaborer, afin de gérer leurs eaux. Elles devront ensemble établir un plan directeur de bassin versant. Ce dernier, basé sur l'analyse de la situation initiale, fixera les objectifs et les principes généraux de la gestion des eaux pour une période de dix ans. Il permettra de coordonner les mesures à prendre entre les communes ou autres organisations administratives locales.

A l'intérieur des bassins versants, les communes devront se regrouper et s'organiser pour au minimum élaborer et financer le plan directeur de bassin versant. Toutefois, la collaboration pourrait être plus étendue si les communes le désirent.

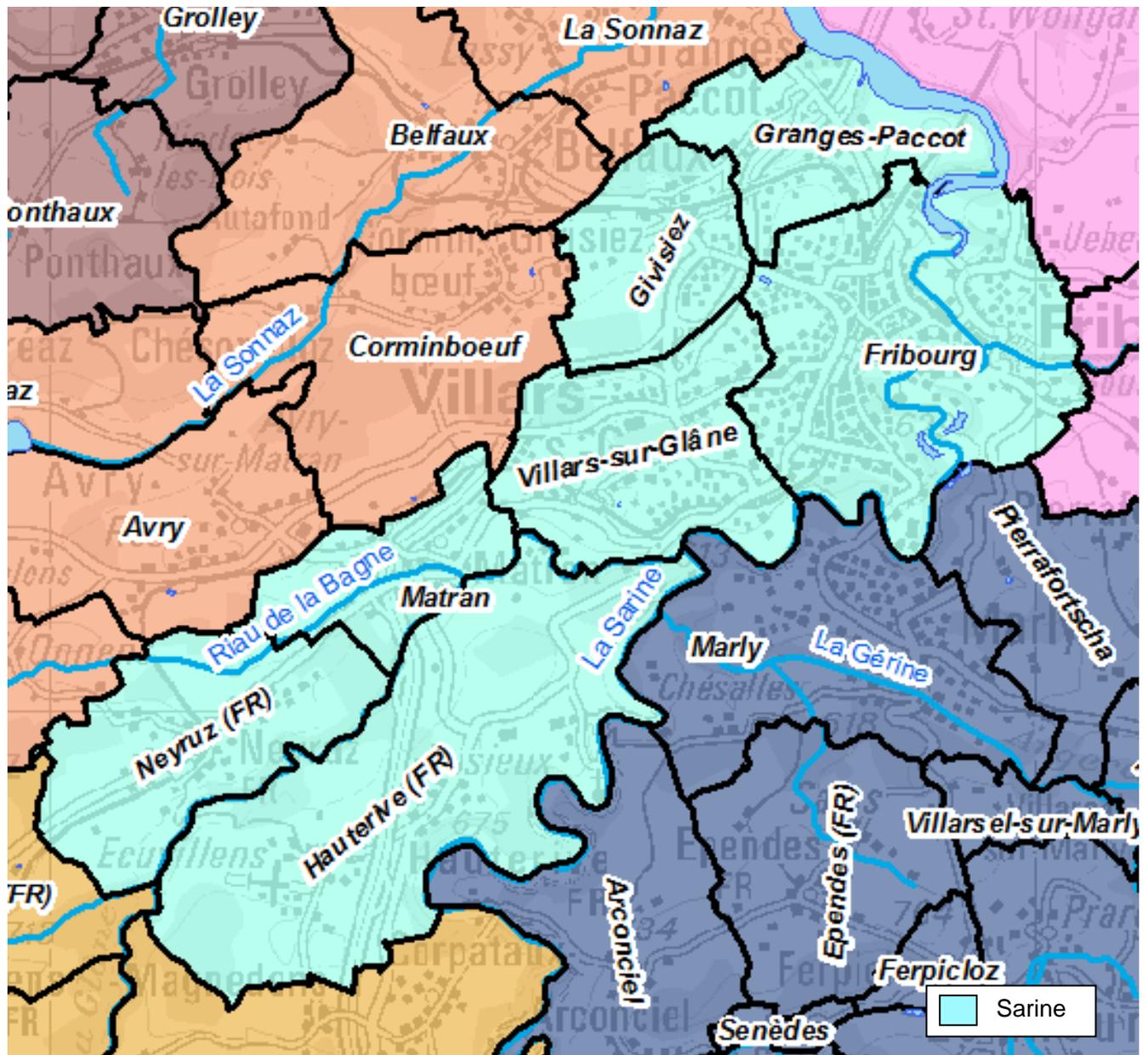
2 Description du découpage

Les critères qui ont prédominé pour la délimitation de ce bassin versant sont l'épuration des eaux et l'intégrité des communes. Ce BV correspond aux BV des stations d'épuration (STEP) de Fribourg, Posieux et Villars-sur-Glâne.

Du point de vue de l'hydrographie, ce BV est traversée par la partie basse de la Glâne. Il longe en outre majoritairement la rive gauche de la Sarine entre le lac de la Gruyère et le lac de Schiffenen.

A noter que le tronçon du Gottéron traversant la commune de Fribourg est inclus dans le BV SARINE, afin de ne pas découper cette commune.

3 Délimitation



Nombre de communes	7
Nombre d'habitants	63'640
Surface du BV	43 km ²
Langue	français

4 Tableaux de synthèse

4.1 Bassins versants hydrographiques

Bassins versants hydrographiques	Givisiez	Fribourg	Granges-Paccot	Matran	Neyruz (FR)	Villars-sur-Glâne	Hauterive
Basse Sarine	■	■	■			■	■
Sonnaz	■		■			■	
Glâne				■	■	■	■

■ Communes touchant aux bassins versants hydrographiques principaux du BV Sarine
■ Communes touchant aux bassins versants hydrographiques principaux d'autres BV

4.2 Stations d'épuration (STEP)

Stations d'épuration (STEP)	Givisiez	Fribourg	Granges-Paccot	Matran	Neyruz (FR)	Villars-sur-Glâne	Hauterive
Fribourg	■	■	■			■	
Pensier	■						
Villars-sur-Glâne				■	■	■	■
Posieux							■

■ Communes raccordées à des STEP se situant dans le BV Sarine (état 2017)
■ Communes raccordées à des STEP se situant dans un autre BV de gestion des eaux (état 2017)

4.3 Entreprises d'endiguement

Entreprises d'endiguement	Givisiez	Fribourg	Granges-Paccot	Matran	Neyruz (FR)	Villars-sur-Glâne	Hauterive
Tiguellet	■						

■ Communes participant à des entreprises d'endiguement agissant principalement dans le BV Sarine
■ Communes participant à des entreprises d'endiguement agissant principalement dans d'autres BV

5 Discussion

Les coordinations qui pourraient être envisagées sont les suivantes:

- > Le tronçon entre le Lac de la Gruyère et la ville de Fribourg est une zone alluviale d'importance nationale qui touche trois BV: SARINE, GÉRINE et GLÂNE-NEIRIGUE. Des mesures nécessitant une vue d'ensemble des impacts sur la zone alluviale peuvent être nécessaires sur ce tronçon de la Sarine. Une collaboration entre toutes les communes riveraines de la Sarine ou les trois BV susmentionnés est alors recommandée.
- > Le lac de Schiffenen fait la frontière entre les BV SARINE, SONNAZ-CRAUSAZ et BASSE SINGINE. Pour assurer l'efficacité des mesures visant tout le lac, une coordination est recommandée au moins entre le BV SARINE, la commune de Courtepin (secteur Barberêche) et la commune de Düdingen, voire éventuellement le BV BASSE SINGINE et le BV SONNAZ-CRAUSAZ.
- > Avant de se jeter dans la Sarine, la Glâne longe trois communes du BV SARINE sur environ 10 km. Pour des projets touchant au BV hydrographique de la Glâne, une coordination avec le BV GLANE-NEIRIGUE, situé en amont, pourrait être prise en compte.
- > L'agglomération de Fribourg s'étend sur 10 communes, à cheval sur les BV SARINE, SONNAZ-CRAUSAZ, GÉRINE et BASSE SINGINE. Actuellement, une coopération portant essentiellement sur le thème de la mobilité existe. Une collaboration plus large incluant des thèmes liés à la gestion des eaux est envisageable.

Renseignements

Service de l'environnement SEn

Impasse de la Colline 4, 1762 Givisiez

T +26 305 37 60, F +26 305 10 02

sen@fr.ch, www.fr.ch/eau

Mars 2017